

OBJET ACQUISITION DE VEHICULES
(programme complémentaire 2009)

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER DES MARCHES

La Commune se propose de lancer un deuxième appel d'offres pour l'acquisition de véhicules en 2009 afin de renouveler le parc existant.

Ce marché est décomposé en huit lots correspondant à des catégories de véhicules (véhicules particuliers, véhicules utilitaires, véhicules spécifiques, etc...) déterminés par rapport aux besoins à satisfaire et articulés en trois familles :

- | | | |
|-----|--|----------------|
| - A | véhicules légers, PTAC inférieur à 3,5 t | lot 1 à lot 6, |
| - B | véhicules spécifiques PL, PTAC de 4,5 t | lot 7, |
| - C | véhicules deux-roues motorisés | lot 8. |

Je vous demande, en conséquence :

- 1° d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises ;
- 2° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
 - procédure d'appel d'offres ouvert (articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
 - fractionnement en huit lots (confer annexe) pouvant donner lieu chacun à un marché distinct (article 10 du CMP) ;
 - marché sur la base d'un prix unitaire TTC fixe ;
 - durée : année civile 2009 ;
 - enveloppe budgétaire : estimation prévisionnelle de 750 000,00 € HT (les crédits définitifs seront imputés sur le Budget principal 2009 sous les Chapitre 21 et Article 2182) ;
- 3° de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer les marchés avec les fournisseurs retenus par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés ;
- 4° de m'autoriser à signer les marchés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**
LE Maire ANNETTE

OBJET ACQUISITION DE VEHICULES
(programme complémentaire 2009)

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER DES MARCHES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-123 du 02 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 09/5-39 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gérald MAILLOT, 3^{ème} Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement / Développement Durable et Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1 Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché pour l'acquisition de véhicules (programme complémentaire 2009).

ARTICLE 2 Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

ARTICLE 3 Autorise le Maire à engager la consultation et à passer les marchés avec les fournisseurs retenus par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés.

ARTICLE 4 Autorise le Maire à signer les marchés.

ARTICLE 5 Les crédits nécessaires sont prévus au Budget principal 2009, aux Chapitre 21 et Article 2182.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 28 SEP. 2009

 LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

ACQUISITION DE VEHICULES
(programme complémentaire 2009)

A) VEHICULES LEGERS (PTAC inférieur à 3,5 t)

- LOT 1
VP berline - 4 à 5 places - 5 portes - routière hybride - 4 à 5 CV 3
- LOT 2
VP berline - 4 à 5 places - 5 portes - polyvalente citadine - 4 à 5 CV 14
- LOT 3
VU entreprise 2 places - 3 portes - 4 à 6 CV 4
- LOT 4
VP fourgonnette vitrée - 5 places 7
- LOT 5
VU plateau double cabine à benne basculante - 6 à 7 places 3
- LOT 6
VU plateau équipé d'une nacelle élévatrice 2

B) VEHICULE POIDS LOURD (PTAC de 4,5 t)

- LOT 7
VU camion-benne équipé d'une grue de manutention 1

C) DEUX- ROUES MOTORISES

- LOT 8
Scooter de 125 CC 3

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du samedi 19 septembre 2009
et annexé à la Délibération n° 09/5-39



LE MAIRE

Robert ANNETTE